



Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire

La convention collective, enfin signée!



La Fédération de la santé du Québec (FSQ) a signé à Montréal la nouvelle convention collective le 28 février dernier.

La présidente de la FSQ, M^{me} Claire Montour, qui a su relever le défi de main de maître de cette négociation, se réjouit de ce dénouement heureux qui survient huit mois et demi après l'entente de principe intervenue avec le gouvernement le 19 juin 2010.

« Grâce à l'appui de la CSQ, la FSQ est parvenue à faire respecter tout le contenu de notre entente de principe, de même que tous les gains inclus et associés à cette entente. C'est une excellente nouvelle pour nos membres et j'en suis très fière », a mentionné M^{me} Montour.

Un travail mieux reconnu et mieux rémunéré

Cette nouvelle convention collective vient confirmer une meilleure reconnaissance des efforts et du travail effectués par les travailleuses et les travailleurs de la santé.

« Cette reconnaissance se concrétisera notamment par l'ajout de nouvelles primes aux soins critiques ou la bonification de primes existantes pour les horaires de soir et de nuit. Ce sont des gains importants pour nos membres qui en bénéficieront dès l'entrée en vigueur de notre nouvelle convention collective », précise la présidente de la FSQ.

Poursuivre la lutte pour l'amélioration des conditions de travail

En terminant, M^{me} Claire Montour ajoute que ce dossier étant maintenant réglé, la FSQ va pouvoir consacrer ses efforts aux luttes quotidiennes pour l'amélioration des conditions de travail de ses membres.

Dans le prochain Journal L'Entre-Nous, vous trouverez plus de détails concernant cette entente.

Jean-François Caron, Président



Fédération
de la
Santé
du
Québec

FSQ

CONGRES FSQ :
Un vent de changement

Élection à la présidence

Jusqu'à tout récemment présidente du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Cœur-du-Québec (SIIACQ), M^{me} Claire Montour a été élue à la présidence de la Fédération de la santé du Québec lors du Congrès qui s'est tenu les 8, 9 et 10 février.

Depuis le départ de Monique Bélanger en septembre dernier, M^{me} Montour assumait l'intérim de cette dernière. Elle a réitéré son intérêt pour ce poste et la délégation du Congrès l'a élue à titre de présidente pour les trois prochaines années.

Des solutions collectives à des problèmes individuels

La nouvelle présidente explique que la centaine de déléguées et délégués présents lors de ce Congrès ont aussi adopté un plan d'action qui se traduira par le déclenchement de la campagne *De solitaire à solidaires*.

« Nous venons de terminer une tournée de nos syndicats à travers le Québec et nos membres ont exprimé de nombreuses demandes liées à une amélioration des conditions de travail et de pratique. Mais si les demandes sont individuelles, force est de constater que les solutions sont collectives. C'est ensemble que nous pouvons changer les façons de faire et c'est le message que nous allons transmettre aux travailleuses et travailleurs regroupés au sein de nos syndicats », soutient M^{me} Claire Montour.

C'est donc sur ce message mobilisateur que la nouvelle présidente Claire Montour, s'est engagée à mener à bien avec les déléguées et les membres des syndicats, la campagne, *De solitaire à solidaires*.

Le **SIIIAL tient à féliciter Claire Montour** pour sa nomination et lui souhaite une longue vie syndicale dans ses nouvelles fonctions.

N'oubliez pas de consulter le site WEB
du SIIIAL pour toute information
www.siiial.com

Capsule Info-Retraite



Les personnes qui ont des rachats de service à faire à la suite d'un congé sans traitement, d'un congé parental ou encore pour des périodes non cotisées lorsqu'ils étaient à statut précaire (service occasionnel avant 1988) ont avantage à agir avant le 1^{er} avril prochain.

En effet, les grilles utilisées pour les demandes de rachat reçues à la CARRA après six mois de la fin de leur période d'absence seront majorées. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2011, il vous en coûtera plus cher pour faire ces mêmes rachats. Si vous avez des questions, consultez rapidement votre syndicat.

Les vacances, quelques précisions !!!



Voici quelques précisions concernant l'affichage des listes de vacances. Les gestionnaires procèdent à l'inscription des vacances par centre d'activité, par titre d'emploi et par quart de travail ou par regroupement de titres d'emploi et par quart de travail. Une fois ceci établi, l'employeur tient compte des préférences que vous avez inscrites et de votre ancienneté accumulée au sein du CSSS Laval, afin de déterminer et de confirmer vos semaines de vacances.

De plus, l'employeur a l'obligation de permettre à l'ensemble des personnes salariées de prendre, pour la période de congés annuels du 1^{er} mai au 15 octobre, le nombre de semaines de vacances qu'elles désirent, jusqu'à concurrence du nombre de semaines qu'elles ont droit en fonction de leur ancienneté (cf. art. 36.02 de la convention collective en vigueur). Le quantum de vacances est établi par l'employeur et doit permettre à toutes les salariées de fixer leurs vacances dans la plage affichée et déterminée par les dispositions locales (cf. art. L-11.11 des dispositions locales en vigueur). Dans le cas où l'exercice ne vous permet pas d'inscrire votre choix de vacances dans les semaines établies, **l'employeur a l'obligation d'augmenter le quantum des départs**. Si cette situation se présente, nous vous invitons vivement à contacter le syndicat dès que possible, afin que nous puissions intervenir pour faire respecter vos droits.

Bonnes vacances!

* * * Séance d'information * * *



L'assurance collective, qu'est-ce que ça veut dire?

Il est parfois difficile de se comprendre avec les régimes d'assurance collective.

Quels sont les régimes d'assurance-maladie auxquels les membres ont droit?

Est-ce obligatoire d'y participer? Quels soins et services sont couverts?

Et les soins dentaires? Et l'assurance-vie? Et l'assurance-salaire?

Une personne ressource de la CSQ sera présente à Laval afin d'offrir des séances d'information sur le régime d'assurances offert aux membres du SIIIAL. En plus de présenter les différents régimes offerts par la SSQ, elle pourra répondre aux questions les plus fréquemment posées par les membres.

Ces rencontres, d'une **durée de 90 minutes**, auront lieu aux endroits suivants :

DATE	ENDROIT	HEURES
4 avril	CLSC du 280, Roi-du-Nord Salle 960	8h30
		14h00
		16h30
18 avril	Cité de la Santé de Laval Salle Réal-Dubord arrière	8h30
		14h00
		16h30
19 avril	CLSC du 250 Cartier Salle G128-129	8h30
		14h00
		16h30

Veillez confirmer votre présence au numéro de téléphone suivant (450) 686-6871 poste 21.

Les places sont limitées !

Soyez présents en grand nombre afin de mieux connaître et comprendre tous les avantages de votre régime d'assurance collective.